

Élimination des boues d'épuration

PÔLE RÉGIONAL Une solution se met en place pour la prise en charge des boues d'épuration qui ne pourront plus être valorisées en agriculture.

La Confédération a fixé à fin septembre 2006 le délai limite pour la valorisation des boues d'épuration en agriculture. Cependant, le canton (Service des eaux, sols et assainissement) a la possibilité de prolonger ce délai de deux ans, soit jusqu'à fin septembre 2008. L'Association pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) déposera une demande dans ce sens,

indique Christian Maeder, membre du comité de direction, responsable du dossier. Parallèlement se poursuivent les démarches en vue de la mise en place, sous l'égide de SADEC et de VALORSA (organisations responsables au plan cantonal de l'élimination des déchets), de neuf pôles de déshydratation des boues, dont celui de Morges qui sera géré par l'ERM.

MORGES

Les boues produites par la station d'épuration (step) du Bief à Morges sont labellisées Néofertil depuis 1998. C'est dire qu'elles

répondent à des normes de qualité. La certification est confirmée chaque année. Malgré cela, les boues

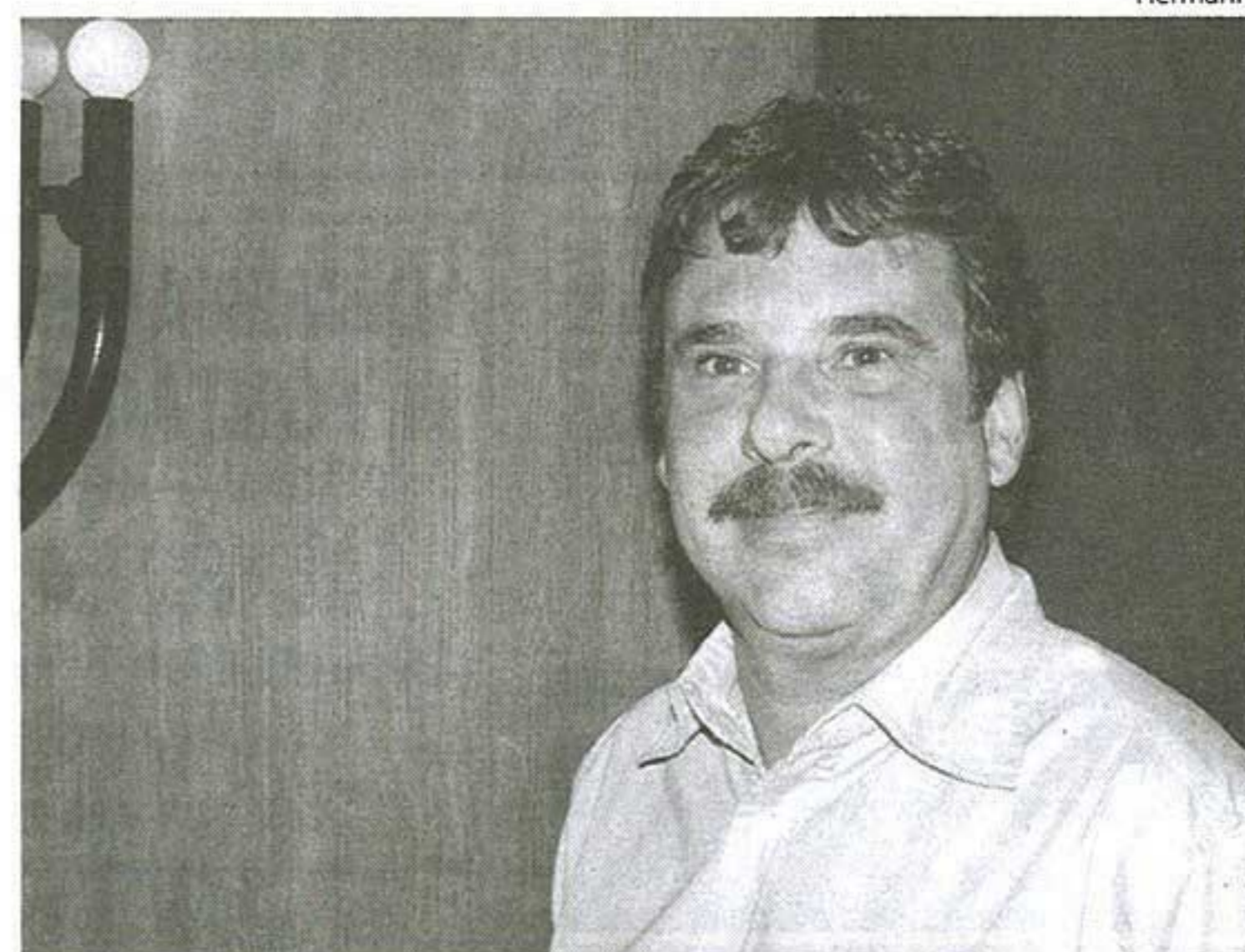
ne pourront plus être valorisées en agriculture, le Conseil fédéral, sous la pression des grands distributeurs, des organisations de protection des consommateurs et des milieux écologistes, ayant modifié dans ce sens l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement. C'est regrettable, car la valorisation à l'agriculture est une solution écologique – qui repose sur des plans de fumure (établis pour l'ERM par Ernest Bühler, ingénieur HES en agriculture) – et économique – le coût de l'épandage, pris en charge par l'ERM, est nettement inférieur à celui de l'incinération.

En 2004, 1830 m³ de boues déshydratées produites par la step du Bief ont été épandus sur 361 hectares de terres agricoles mises à disposition par des exploitants de la région. Lesquels reçoivent une indemnité de 35 francs par mètre cube. Cela a permis de limiter à 378 m³ le volume qu'il a fallu incinérer à la station d'épuration de Vidy à Lausanne (à près de 200 francs le mètre cube).

Christian Maeder estime à 2000 m³ le volume de boues qui sera produit cette année. L'ERM a déjà reçu des commandes pour la prise en charge de 1500 m³. A ce jour, 56 m³ ont dû être incinérés.

Pôle régional éclaté

Le groupe SADEC-VALORSA a défini neuf pôles régionaux pour la prise en charge des boues de



Hermann

Christian Maeder, municipal à Ecublens, est responsable de la gestion des boues au sein de l'ERM.

49 stations d'épuration. Le pôle Morges-ERM englobe neuf stations. Initialement, il était prévu que toute la déshydratation se ferait sur le site de Morges. Les études ont conduit à un éclatement du pôle. Ainsi la step de Morges prendra en charge, comme c'est déjà le cas actuellement, les boues de la step de Lully-Lussy. Les boues de la step de Villars-sous-Yens seraient acheminées à celle de Saint-Prex ou traitées par phragmicompostage, procédé appelé aussi «lits de roseaux». Cette solution, alternative à la déshydratation, serait appliquée par toutes les autres steps du pôle Morges-ERM, à savoir Reverolle, Apples, Sévery-Pampigny, Colombier et Vullierens.

«La solution du phragmicompostage évite le recours à l'incinération durant les neuf à dix premières années d'utilisation des lits, mais ne résout pas ensuite l'élimination de ces mêmes lits lorsqu'il sera nécessaire de les

vider, ces résidus étant considérés comme nos boues et donc à incinérer», explique Christian Maeder. Cela revient à dire que la solution ne fait que reporter le problème.

Pour la mise en place de ces nouvelles structures, l'investissement pour l'ensemble du pôle Morges-ERM est estimé à plus de 3 millions de francs. Montant qui ne sera que très partiellement subventionné, car l'Etat calcule sa part en fonction de la solution la plus économique, qui était celle initialement retenue: la déshydratation centralisée à Morges. **G. H.**

Par sécurité votre logo ou raison sociale peut faire l'objet d'une

PROTECTION

efficace par un dépôt officiel **EXPERT** peut vous aider à réaliser cette procédure particulière

Tél. 021 646 53 22
Fax 021 625 58 00